

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	39-40 (1967)
Heft:	4
Artikel:	Urbanisme et préservation des campagnes en Grande Bretagne
Autor:	Vereker, Barbara
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Urbanisme et préservation des campagnes en Grande-Bretagne

par Barbara Vereker

67

Tout pays industrialisé dont l'économie est en voie d'expansion et la superficie limitée doit faire face au problème qui consiste à trouver de la place pour ses nouvelles industries et celles qui se développent, ainsi que les voies de communications et réseaux de distribution d'électricité qu'elles exigent, sans détruire la beauté naturelle de ses campagnes ou permettre la poussée informe de villes sans attrait.

Dans un pays relativement petit, à forte densité de population et hautement industrialisé, tel que la Grande-Bretagne, il est indispensable de prévoir l'utilisation du territoire à l'avance et dans tous ses détails. Les lois de 1947 sur l'aménagement rural et urbain ont créé un système complexe mais efficace qui remplace avantageusement les mesures antérieures.

Une autorité centrale

Le système britannique d'aménagement urbain et rural pivote autour d'une autorité centrale, à qui incombe au premier chef la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale homogène et continue donnant à l'agrément une place de choix. Les organes planificateurs locaux ont l'initiative de la préparation et de l'exécution des projets intéressant directement leur région.

Le Ministère du logement et de l'administration locale constitue l'autorité centrale en Angleterre et au Pays de Galles. En Ecosse, ce rôle est dévolu au Ministère du développement écossais. Les organes planificateurs locaux sont les administrations locales (Conseils de comté ou Conseils municipaux) ou, dans certains cas, des commissions mixtes représentant plusieurs conseils. Les lois de 1947 sur l'aménagement urbain et rural (il en existe une pour l'Angleterre et le Pays de Galles et une autre pour l'Ecosse) confiaient aux organes planificateurs locaux la responsabilité de la préparation de plans de développement de vingt ans devant être soumis au ministère, fondés sur l'étude des ressources géographiques, économiques et sociales de leurs régions. Les études préliminaires sont reprises tous les cinq ans, et les plans de développement complétés ou modifiés selon les besoins.

En soumettant leurs plans à l'approbation du ministère, les autorités locales chargées de la planification sont tenues de les rendre publics afin de permettre aux habitants de formuler des objections s'ils le désirent. De son côté, le ministère doit examiner chacune de ces objec-

tions éventuelles et faire effectuer, le cas échéant, des enquêtes sur place.

Deux genres de sauvegarde

Une fois les plans élaborés, les administrations locales possèdent deux moyens pour s'assurer que le développement les suit au lieu de les entraver. Sur le plan négatif, elles assurent le fonctionnement d'un système de contrôle par voie d'autorisations. Tout promoteur désireux de lancer un programme de constructions ou de modifier l'usage auquel est affecté un terrain – par exemple pour ériger des logements à la place d'une ferme, ou pour remplacer des locaux d'habitation par des magasins ou des usines – doit obtenir une autorisation préalable. Cette autorisation, l'administration locale ou le ministère (s'il a interjeté appel) peut la lui accorder. Mais si elle lui est refusée, il peut se trouver forcé de reviser ou d'abandonner ses projets. Si la permission requise lui est donnée, il devra par la suite obtenir l'approbation de l'administration quant au tracé et aux constructions envisagées. L'un des objectifs de cette planification complexe est la protection des éléments d'agrément des campagnes et des villes. Ainsi, on a mis au point une politique de «ceintures vertes» autour des zones urbaines pour empêcher que les agglomérations s'étalent, conserver au citadin l'accès à la campagne et parfois protéger le caractère d'une ville. Mais les lois sur la planification contiennent également des dispositions relatives à certaines questions d'agrément qui leur confèrent, par exemple, les pouvoirs nécessaires pour assurer la protection de monuments d'intérêt historique ou architectural, d'arbres et de forêts, empêcher les travaux miniers d'imprimer au paysage des marques indélébiles et réglementer la publicité par voie d'affiches.

Le pouvoir d'acheter des terrains

Les autorités chargées de la planification se trouvent ainsi dotées de pouvoirs puissants pour empêcher la détérioration urbaine et rurale. Mais les lois de 1947 leur fournissent encore les moyens d'assurer une planification positive, également importante pour l'agrément du cadre dans lequel nous vivons.

Ainsi, les pouvoirs étendus dont elles sont investies leur permettent d'acheter des terrains pour leurs projets de développement (en accord avec le vendeur ou d'office, contre une compensation adéquate), soit pour construire directement ou pour céder les droits de construction à

Le problème de l'aménagement régional en Grande-Bretagne

68

des promoteurs privés dont les plans feront l'objet d'un contrôle. Un système de subventions gouvernementales a été prévu.

Telles sont les grandes lignes du système britannique d'aménagement urbain et rural. Il convient, toutefois, de mentionner divers autres éléments. Ainsi, c'est au Ministère du commerce qu'est échue la responsabilité de la mise en œuvre de la politique visant à limiter, par des mesures tant négatives que positives, la poussée industrielle dans les zones déjà fortement développées et à encourager les industries en voie d'expansion à se déplacer vers les régions où sévit le chômage et les villes qui s'agrandissent.

Depuis quelques années, on pratique une politique de développement régional plus active. Le gouvernement actuel se propose d'intensifier cet effort, et des organes administratifs pour le développement économique sont en voie de création.

Autre élément notable de l'effort d'aménagement rural et urbain de la nation : les villes nouvelles – il en existe d'ores et déjà dix-sept, et quatre autres sont en projet – construites par des compagnies officielles désignées par le ministre responsable de l'aménagement du territoire, ainsi que les parcs nationaux en Angleterre et au Pays de Galles, dont la création est décidée par ce même ministre sur la recommandation de la Commission des parcs nationaux.

Les parcs – dont le terrain demeure propriété privée – sont administrés par des comités pour l'aménagement des parcs, créés par les Conseils de comté, sous la haute autorité de la Commission des parcs nationaux.

Les lois portant création du système d'aménagement du territoire, des cités nouvelles et des parcs nationaux ont été inspirées, dans une large mesure, par des particuliers enthousiastes et des associations sans but lucratif qui faisaient campagne, depuis plusieurs décennies, en faveur de la protection des zones rurales et de la transformation des villes en des lieux salubres et agréables où l'homme puisse vivre et travailler confortablement.

Ces associations – telle que le Conseil pour la protection de la campagne anglaise – sont aujourd'hui plus nombreuses et agissantes qu'elles ne l'ont jamais été et leur influence est considérable.

Service de presse
de l'Ambassade de Grande-Bretagne.

Chaque pays a son problème d'aménagement régional; mais dans les pays les plus industrialisés, cette question tend à être l'objet d'une plus grande préoccupation sur le plan politique.

Cela tient en partie au fait que, dans les pays où le niveau de vie est relativement élevé, les différences de degré de prospérité et de taux de croissance économique entre les régions différentes deviennent très vite des problèmes d'ordre politique et social.

C'est aussi en partie parce que, contrairement aux pays en voie de développement, les nations les plus favorisées sont mieux à même de traiter le problème des disparités entre les différentes régions de leur territoire sans devoir persuader autrui de les aider.

Toutefois, être conscient du problème est une chose; faire quelque chose de concret pour le résoudre en est une autre. Il n'est point aisément de surmonter ou d'inverser des forces naturelles en apparence immuables.

Un manque d'équilibre entre les régions peut procéder du fait que l'économie de marché a trop bien fonctionné. Les régions ne jouissant pas tellement de ressources naturelles ou de la proximité des grands marchés, ou encore celles dont les industries ont été fondées sur des ressources ou des métiers actuellement moins demandés, peuvent espérer qu'on fera tourner les vents économiques en leur faveur. Mais comment s'y prendre pour le faire?

De même, si un problème régional surgit parce que le système de l'économie de marché n'a pas assez bien fonctionné: si des chances d'entreprendre des affaires ont été négligées par inertie, ou par suite d'une information insuffisante, ou encore par suite d'une planification défectueuse des affaires, alors quels correctifs peut-on appliquer?

Le problème en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, le problème de l'aménagement régional, et l'introduction des mesures pour le surmonter, remontent à la crise économique des années 30.

Les vieilles industries traditionnelles, fondées il y a environ un siècle sur des ressources comme le charbon et l'acier, furent très durement éprouvées à cette époque. Et c'est dans les régions où sont implantées ces industries que le chômage prit les proportions les plus grandes.

Les industries mécaniques, alors nouvelles et en plein développement, ne se trouvaient pas dans ces zones «jonchées des résidus d'une autre ère».

Les premières tentatives d'implantation de nouvelles usines dans les vieilles régions industrielles ne se soldèrent que par un succès partiel, et cela parce que la politique était influencée par l'idée qu'il était plus économique de faire écouler les travailleurs vers les emplois que de créer des emplois là où il y avait le plus de main-d'œuvre. Mais on devait finalement se rendre compte que l'exode continual de la main-d'œuvre vers le sud et les Midlands de l'Angleterre créait des problèmes, dont l'encombrement et le besoin de nouveaux logements, d'écoles, de routes et d'hôpitaux. Et l'on vit qu'il pouvait être aussi onéreux de résoudre ces problèmes que de moderniser l'infrastructure économique des vieilles régions et de faire aux industriels des offres susceptibles de les encourager à y implanter leurs usines.

Autrement dit, il était plus économique de mieux utiliser l'infrastructure qui existait déjà dans les vieilles régions que de construire davantage dans le sud et les Midlands.

L'emploi des réserves de main-d'œuvre

Il fut donné suite à cette idée lorsqu'on se rendit compte, il y a quelques années, qu'à une époque de pénurie de main-d'œuvre, il était essentiel d'utiliser les moindres réserves de main-d'œuvre, c'est-à-dire d'employer non seulement les chômeurs des régions les moins actives mais encore davantage de femmes.

Dans les vieilles régions industrielles, les «taux d'activité» (le rapport de la population active à la population adulte) étaient sensiblement plus bas que dans les régions prospères: là étaient cachées des réserves de main-d'œuvre valant leur pesant d'or.

Et il était inutile de construire à Londres des usines en vue d'employer les femmes des mineurs travaillant dans les houillères du nord. Ces femmes ne prendraient des emplois que dans les régions où travaillent leurs maris. Toutes ces réalités sont devenues au cours des deux dernières décennies les fondements de la politique d'aménagement régional de la Grande-Bretagne.

Traduite dans les faits, cette politique peut prendre plusieurs formes. Ainsi l'expansion industrielle dans les régions encombrées est soumise à un contrôle assez strict, afin de faire comprendre aux industriels combien cela coûte, au point de vue économique et social, d'ajouter à l'encombrement dans le sud, et aussi pour leur rappeler combien de réserves de main-d'œuvre sont disponibles ailleurs. En outre, des fonds leur sont offerts pour les

encourager à planter de nouvelles usines dans les régions les moins congestionnées.

Cette politique est raisonnable. Car, dans les Midlands, les nouveaux emplois ne peuvent être pourvus que s'il est offert à des ouvriers déjà employés des salaires supérieurs à ceux qu'ils gagnent dans leurs usines. Mais on élèverait ainsi les niveaux de salaires par suite d'une pénurie de main-d'œuvre qui est en somme irréelle.

Création de nouveaux emplois

Cette politique a eu pour résultat la création de plusieurs milliers de nouveaux emplois en Ecosse, dans le nord-est et le nord-ouest de l'Angleterre, ainsi que dans le sud du Pays de Galles. Et les firmes intéressées disent avoir obtenu d'heureux résultats une fois que les problèmes de la formation de la main-d'œuvre ont été résolus et que leurs administrations ont surmonté les difficultés que soulève la géographie lorsqu'il s'agit d'expansion.

Mais ce n'est pas toute la politique d'aménagement régional de la Grande-Bretagne que d'amener l'industrie à employer ses ressources disponibles dans les régions qui s'y prêtent le mieux. L'aménagement du territoire comprend aussi, par exemple, la construction de locaux pour les bureaux, source d'emplois qui est en train de s'accroître plus rapidement que l'industrie manufacturière.

Il y a une chose encore plus importante. On déploie actuellement des efforts concertés en vue de planifier et de contrôler la modernisation et le développement de l'infrastructure économique de chaque région. En effet, diverses commissions de planification économique, relevant de l'administration centrale et guidées par des conseils de planification économique représentant tous les différents intérêts économiques de chaque région, ont été constituées pour assurer une planification efficace en matière de transports régionaux, de logement, d'éducation, de santé et en ce qui concerne les loisirs.

Une étude générale de l'économie de chaque région

Pour la première fois, l'ensemble de l'économie de chaque région est soumis à un examen général. On peut ainsi se faire une idée de l'avenir tant au point de vue démographique qu'en ce qui concerne l'évolution de la situation de l'emploi, et planifier l'investissement relatif aux services d'infrastructure. Cela permet de connaître les moyens disponibles avant de répondre aux besoins, actuels et futurs, de l'industrie.

Il est encore trop tôt pour juger des effets de cette innovation, car les premières commissions régionales furent constituées en 1965. Mais elles semblent bien en voie de devenir un dispositif fort efficace en permettant l'emploi d'une économie de marché de manière à réaliser la sorte de société que les habitants des quatre coins de la Grande-Bretagne veulent connaître.